

**Direction de l'Administration et des Finances  
Sous-direction des opérations**

**Objet : Appel d'offres international N°AO 02/2021 portant sur la sélection d'opérateurs de formation pour la phase pilote du projet de formation aux métiers du numérique en Francophonie.**

## **Questions/Réponses N°6**

**Question N°1 :** Nous avons bien noté que les propositions peuvent être soumises par email exclusivement, notamment pour les soumissionnaires extérieurs à la France. Nous souhaiterions savoir comment se fera l'envoi des 2 offres : techniques et financières ? Devront-elles être soumises dans le même email avec un mot de passe pour la proposition financière qui sera délivré si l'offre technique a été acceptée ?

**Réponse N°1 :** Vous pouvez nous transmettre votre offre en un seul mail en distinguant de l'offre technique et l'offre financière sur l'adresse courriel suivant : [marches-publics@francophonie.org](mailto:marches-publics@francophonie.org)

**Question N°2 :** Par ailleurs, nous aurions aimé savoir si le fait d'être une entreprise privée, Orange en l'occurrence, nous permet d'être éligible à cet appel d'offres ?

**Réponse N°2 :** Comme mentionné dans « II. Clauses générales » du dossier d'appel d'offres, les entreprises privées sont éligibles à cet appel d'offres.

**Question N°3 :** Quelle serait la date de début de la phase pilote ?

**Réponse N°3 :** La réponse à cette question a déjà été donnée dans les précédentes demandes de clarifications. A savoir : « Compte tenu de certaines contraintes qui ont légèrement décalé le lancement de l'appel d'offres, la phase opérationnelle ne devrait pas démarrer avant fin mars/ début avril 2021. Cela impactera également la date de fin de la phase pilote qui sera alors décalée plutôt à fin décembre 2021. Les contrats signés avec les opérateurs de formation retenus par l'Organisation internationale de la Francophonie prendront bien entendu en compte la date réelle de démarrage opérationnel et la durée des formations (telle que précisée dans les TDR), afin d'assurer une mise en œuvre optimale de la phase pilote et des formations. »

**Question N°4 :** Dans la partie Termes de référence, « 8. Dossier de candidature », les éléments mentionnés dans le tableau ne sont pas toutes présentes dans l'annexe 1 Fiche de réponse technique. Devons-nous les ajouter en plus de cette annexe ? (cas de la lettre de motivation, par exemple)

**Question N°4 :** L'annexe 1 Fiche de réponse technique ne reprend pas en effet les deux éléments suivants : Couverture et Lettre de soumission, qui seront à ajouter à l'offre. Le dossier administratif est à fournir en complément, tout comme le dossier d'appel d'offres paraphé sur toutes les pages.